



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2025) - ADOPTION**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 19 h, en la salle du conseil sise au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, Montréal, le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) sera adopté, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, le 18 novembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude